



Inaptitude et délai maximum de licenciement

Par gaia

Bonjour

Je suis en invalidité 2ème catégorie et reconnue inapte au travail (danger immédiat) depuis le 03 Février 2012. Mon employeur n'a pas trouvé de poste pour Moi, mais il me dit continuer à chercher.? je ne comprends pas, on m'avait dit que si l'employeur ne trouvait pas de poste, le licenciement était obligatoire au bout de 1 mois? il me dit qu'il doit continuer à payer mon salaire tant qu'une décision ne sera pas prise .(en bref, tant qu'il cherchera un poste , sachant que je suis incapable de reprendre quoi que ce soit comme emploi)apparemment il ne veut pas me licencier ou ais-je mal compris?)Tout est flou pour Moi, je ne veux pas reprendre le travail..Voici mes questions: s'il trouve un poste et que je refuse perdrais-je mes indemnités? combien de temps exactement à-t-il pour me licencier? Je vous remercie par avance de votre réponse.Cordialement.

Gaia

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement